

sagement, aux mères de coucher avec elles leurs enfants qui n'ont pas encore un an révolu.

Et, les mères qui sont en défaut sur ce point, sont d'autant plus coupables que, généralement parlant, la paresse est presque toujours le motif qui les fait agir ainsi ; car, d'ordinaire, elles ne placent leurs enfants dans leur lit, que pour éviter de se lever elles-mêmes, pour leur donner les soins que réclament leur position ; et une fois que, par leur faute, elles ont donné à leurs enfants cette mauvaise habitude, elles les en corrigent bien difficilement.

Quant aux parents qui sont assez imprudents, pour coucher avec eux des enfants qui ont plus de six à sept ans, ils s'exposent à des dangers plus graves que la mort même ; car ils les exposent au danger du scandale, et à coup sûr, pour des enfants encore ornés des splendeurs de l'innocence, le scandale est un mal plus grand que tous les autres maux et même que la mort.

Il y a, malheureusement, dans tous les pays, des enfants qui ont été dépravés par cette voie, et qui, à un âge encore tendre, sont déjà des prodiges de corruption. Nous ne voulons entrer dans aucuns détails à cet égard, quoique nous pourrions citer un bon nombre de faits, qui sont tous de nature à effrayer les personnes négligentes sur ce point.

Quel affreux malheur pour des parents, à qui l'innocence de leurs enfants devrait être plus chère que leur propre vie, d'être eux-mêmes, par leur faute, les meurtriers de cette précieuse innocence !

Ce malheur n'est-il pas plus que suffisant pour arracher les larmes de sang aux pères et aux mères qui ont conservé un reste de foi !

Aussi, l'Eglise de Jésus-Christ, gardienne fidèle des bonnes mœurs et de la véritable foi, ne fait-elle pas preuve de la plus haute sagesse, en défendant avec la plus grande sévérité aux parents, de coucher